

# François Fillon mis en examen

Il devra répondre notamment de détournements de fonds publics, ainsi que de recel et complicité d'abus de biens sociaux

« Juridiquement, je ne vois pas comment ça peut se produire. On serait dans une quasi-voie de fait », avait-il déclaré le 13 février dernier à Saint-Denis de La Réunion. François Fillon a pourtant bien été mis en examen hier, la veille de sa convocation initiale par les juges dans l'enquête sur de possibles emplois fictifs de sa femme et de ses enfants comme assistants parlementaires. (1)

Le candidat de la droite et du centre est soupçonné de détournement de fonds publics, complicité et recel de détournement de fonds publics, recel et complicité d'abus de biens sociaux, et manquement aux obligations de déclaration à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Il a refusé de répondre aux juges d'instruction, mais leur a lu une déclaration ensuite diffusée par *Le Figaro*. « Oui, j'ai employé mon épouse et la réalité de son travail est indéniabla », affirme-t-il notamment, estimant que des témoignages et des attestations le confirment et ajoutant que la justice n'a



pas à « porter une appréciation sur la qualité ou la teneur de ce travail ». « Il est tout aussi faux de prétendre que son emploi à La Revue des deux mondes », propriété de l'un de ses proches, l'homme d'affaires Marc Ladreit de Lacharrière, « n'avait aucune réalité », ajoute-t-il. (2)

## Nouvelles révélations sur les enfants

L'avocat de François Fillon a expliqué que dans leur mise en examen, les juges ont retenu les salaires de Pe-

nelope Fillon, qui sera convoquée le 28 mars, mais aussi ceux de deux de ses enfants, Marie et Charles, que le député de Paris avait employés comme assistant parlementaire lorsqu'il était sénateur, entre 2005 à 2007.

Sur ce dernier point, l'ancien Premier ministre doit faire face à de nouvelles informations, publiées hier par *Le Parisien-Aujourd'hui en France*. Le quotidien a en effet révélé que ceux-ci ont rétrocédé une partie de leurs salaires. Des faits qu'ils ont spontanément révélés aux enquêteurs, selon leurs conseils.

Dans le détail, sur les 46000 euros net touchés par sa fille Marie, d'octobre 2005 à décembre 2006, environ 33000 euros, soit plus de 70 %, seraient repartis sur le compte joint des parents. Son avocat, M<sup>e</sup> Kiril Bougartchev, a confirmé ces chiffres, assurant que la fille du candidat avait souhaité « rem-

bourser » à ses parents les frais de « son mariage, mi-2006 », qui avait coûté 44000 euros : « Elle ne voyait pas en quoi son père devait lui offrir son mariage alors qu'il ne l'avait pas fait pour ses frères. »

## Du jamais-vu dans la politique française

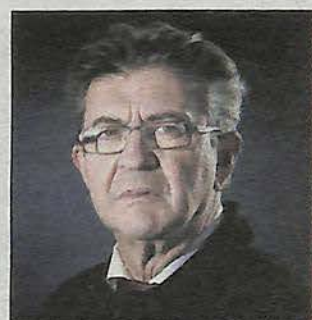
Quant à son frère Charles, qui touchait un salaire brut mensuel de 4846 euros lorsqu'il travaillait pour son père, les sommes rétrocédées à ses parents s'élèvent à 30 %. Il s'agissait selon son avocat, M<sup>e</sup> Pascal Eyraud, de « remboursements correspondant aux montants des frais pris en charge par ses parents », à savoir « le loyer de son studio séparé » et « ses charges » courantes.

À quarante jours du premier tour, ce nouveau rebondissement dans une campagne présidentielle de plus en plus folle constitue une première pour un candidat majeur dans la course à l'Élysée. Marine Le Pen y a échappé vendredi en refusant de répondre à une convocation des juges dans l'enquête sur des soupçons d'emplois fictifs chez les assistants des eurodéputés frontistes.

1. « L'audition a été avancée pour qu'elle se déroule dans des conditions de sérénité », a expliqué M<sup>e</sup> Antonin Lévy, l'avocat de François Fillon.
2. Penelope Fillon y avait été salariée de mai 2012 à décembre 2013, pour 5000 euros bruts par mois, en cumulant ce salaire avec celui d'assistante parlementaire du député de Paris. D'où les investigations pour abus de biens sociaux.

# Mélenchon qualifié pour la présidentielle

Jean-Luc Mélenchon, leader de La France insoumise, peut respirer. Avec 666 parrainages, il est enfin assuré de pouvoir participer à la course à l'Élysée. Une qualification qu'il ne doit que très peu aux élus azuréens. Dans la dernière « fournée » validée hier par le Conseil constitutionnel, seuls trois élus des Alpes-



Maritimes ont décidé d'apporter leur soutien au candidat d'extrême gauche: Joël Gosse (maire de Bendejun), Claude Guigo (maire de Venanson) et de Francis Tujaque (maire de Contes). Dans le détail de cette nouvelle salve de parrainages, François Fillon (LR) fait le plein dans le Var. Ses nouveaux soutiens sont: Olivier Audibert-Troin (député de la 8<sup>e</sup> circonscription), Robert Cavanaugh (cons. dép.), François De Canson (maire de La Londe-les-Maures), Guillaume Decard (cons. dép.), Jean-Guy Di Giorgio (cons. dép.), Chantal Lassoutanie (cons. dép.), Marc Lauriol (cons. dép.), Edwige Marino (cons. rég.), Nicolas Martel (maire de Saint-Paul-en-Forêt), Hugues Martin (maire d'Ampus), Vincent Morisse (maire de Sainte-Maxime), Philippe Murat-David (maire de Vérignon), Josette Pons (députée de la 6<sup>e</sup>

Le candidat de La France insoumise a engrangé 666 parrainages validés. (Photo AFP)

circonscription), Laetitia Quilici (cons. dép.), Louis Reynier (cons. dép.), Hélène Rigal (cons. rég.), Francis Roux (cons. dép.), Andrée Samat (cons. dép.), Bernard Saulnier (maire du Val), Christian Simon (maire de La Crau) et Jean-Pierre Tuveri (maire de Saint-Tropez).

Pour le reste des candidats, Henri Guaino obtient le parrainage de Serge Baldecchi (maire de Saint-Antonin-du-Var). Jean Lassalle (Résistons!) a le soutien de Raymond Carletti (maire de La Martre). Emmanuel Macron (En marche!), celui de Bernard Clap (maire de Triggance). Enfin, Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) obtient le parrainage de Jean-Marc Etienne (maire de Pontévès). P.-L. PAGÉS

## Valls dément appeler à voter Macron... mais tape sur Hamon

Emmanuel Macron ou Benoît Hamon ? Ou bien ni l'un, ni l'autre ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en moins de 24 heures, la position de Manuel Valls, extrêmement discret depuis sa défaite à la primaire de La Belle Alliance populaire, est devenue particulièrement confuse. Rembobinons. Tard lundi soir, *Le Parisien-Aujourd'hui en France* annonce en exclusivité, source « très proche » à l'appui, que l'ancien Premier ministre va appeler à voter pour Emmanuel Macron dès le premier tour. L'information, divulguée sur Twitter, fait l'effet d'une bombe – il s'était engagé, en tant que participant à la primaire, à soutenir le vainqueur, soit Benoît Hamon. Et un revirement public pourrait s'avérer décisif pour rallier au candidat d'En marche ! une part non négligeable de l'électorat socialiste. Problème: dans la foulée, le camp vallsiste dément catégoriquement. Là-dessus, un site parodique belge, *Nordpresse*, prétend avoir piégé le quotidien français en lui envoyant des e-mails faussement issus des proches de Manuel Valls. Mais *Le Parisien* maintient ses informations et assure que l'article est le fruit d'une enquête basée sur de multiples sources recoupées. En tout cas, Valls ne souhaite pas, ou plus, soutenir publiquement Macron. Mais... pas davantage Hamon. « Je ne peux pas [lui] apporter mon parrainage », a déclaré Manuel Valls hier matin. Et d'en rajouter une couche le soir: « Je ne peux pas me retrouver dans ce que je considère comme une dérive [...] Nous ne pouvons pas accepter une gauche qui se replie sur elle-même, et parfois dans une forme de sectarisme. » La Belle Alliance populaire, on vous dit. L. AB.

## L'accord Les Républicains-UDI signé

Le candidat de la droite à la présidentielle François Fillon et le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde ont signé mardi leur accord d'alliance au QG du candidat, « condition » du rassemblement et de la formation d'une « vraie majorité parlementaire », selon un communiqué commun. « Le rassemblement de la droite et du centre est l'une des conditions du rassemblement plus large de tous les Français qui se retrouvent dans l'objectif du redressement national porté

par François Fillon. Il est aussi l'une des conditions pour bâtir une vraie majorité parlementaire capable d'agir efficacement pour notre pays », indique le texte.

### Il y aura 46 primaires

Concrètement, l'UDI obtient 92 circonscriptions, et il y aura 46 primaires UDI-LR. « Si un candidat UDI ou LR soutient un autre candidat à la présidentielle, LR et UDI se réservent respectivement le droit de reprendre la circonscription sur

laquelle une candidature d'union a été actée ». « Dans le cas d'une circonscription, en primaire, un candidat qui soutiendrait un autre candidat que François Fillon se verra retirer l'investiture de sa formation politique. [...] De même, tout candidat qui soutiendrait, au premier ou au second tour de la présidentielle ou des législatives, une candidature d'extrême droite se verrait immédiatement retirer l'investiture de l'UDI et les droits qui y sont attachés. »